

"Une victoire pour l'Europe" dans Le Monde diplomatique (Février 1966)

Légende: En février 1966, le mensuel français Le Monde diplomatique accueille avec satisfaction le "compromis de Luxembourg" qui, le 29 janvier 1966, a mis un terme à la crise de la chaise vide.

Source: Le Monde diplomatique. dir. de publ. Beuve-Mery, Hubert ; Réd. Chef Honti, François. Février 1966, n° 143. Paris.

Copyright: (c) Le Monde Diplomatique

URL: http://www.cvce.eu/obj/une_victoire_pour_l_europe_dans_le_monde_diplomatique_fevrier_1966-fr-52aa4700-4499-45ff-8e8e-76b21123a264.html

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Une victoire pour l'Europe

Par FRANÇOIS HONTI

Un travail utile vient d'être accompli à Luxembourg: si l'accord entre la France et ses cinq partenaires de la Communauté économique européenne n'a pu être réalisé sur tous les points, la crise grave qui menaçait l'existence même de cette organisation est pratiquement terminée. La France reprendra bientôt sa place au Conseil des ministres; celui-ci pourra désormais poursuivre son activité dans des conditions normales.

Ce résultat a pu être obtenu parce que, dans le fond, aucun des six gouvernements ne souhaitait la rupture et la liquidation du Marché commun. Trop d'intérêts s'y trouvent engagés pour que l'on puisse, dans l'une quelconque des capitales, accepter cette éventualité d'un cœur léger. En assouplissant son attitude, le gouvernement français semble, de plus, avoir tiré une des leçons les plus certaines des élections présidentielles qui ont fait clairement apparaître l'intérêt qu'une bonne partie de l'opinion porte à l'idée européenne. Il est apparu moins nettement à quel genre d'Europe aspiraient ces « Européens » de France, mais ils auraient tous été fort déçus s'ils avaient eu l'impression que leur gouvernement avait torpillé la Commission [sic] économique européenne.

L'accord qui a été conclu donne, on le sait, à la France raison sur la question des rapports entre l'organe exécutif du Marché commun, la Commission, et le Conseil des ministres, c'est-à-dire les gouvernements. La Commission unique des trois communautés — Marché commun, C.E.C.A. et Euratom — qui, comme il était prévu, remplacera les trois organismes exécutifs actuels, sera tenue de coopérer étroitement avec les gouvernements et son budget sera strictement contrôlé par eux.

Sur la principale question, celle du vote majoritaire au sein du Conseil des ministres, l'accord n'a pas pu se faire, mais les points de vue se sont suffisamment rapprochés pour que rien ne s'oppose plus à la participation de la France aux travaux du Conseil. A cet égard, la crise n'a pas été tout à fait inutile: elle a permis, au seuil d'une nouvelle étape décisive, de préciser la position de chacun sur la façon dont serait appliquée la règle du vote majoritaire. La controverse ouverte sur ce sujet n'a pas tardé à montrer que si l'opposition paraît irréductible sur la question de principe, personne en fait n'envisage d'appliquer cette règle sans limitation, au risque de léser les intérêts vitaux d'un des pays représentés à la Communauté. Cette restriction est une affaire de bon sens: quel gouvernement européen admettrait-il que des gouvernements étrangers puissent lui imposer des décisions qu'il estimerait néfastes pour l'économie de son pays? Les Etats membres de la Communauté économique européenne, ne l'oublions pas, ont conservé leur indépendance en matière politique et militaire, et ils rejetteraient toute intervention dans leurs affaires économiques si celle-ci devait aller à l'encontre de leurs desseins politiques.

Il n'en reste pas moins qu'il pourra être difficile de concilier en fait les positions divergentes au sujet du vote majoritaire. En renonçant à l'avance à recourir à cette procédure, la France a fait savoir qu'elle refuserait de s'y soumettre au cas où le vote risquerait de mettre en danger ses intérêts essentiels. Qui sera qualifié pour décider s'il s'agit d'intérêts « essentiels » ou non ? Si l'on faisait dépendre cette question des représentants du pays en cause, des contestations pourraient se produire. L'ombre de nouvelles crises continuera donc de planer de ce fait sur le Marché commun, à moins que de part et d'autre on ne fasse preuve de tact et diplomatie.

Certains regretteront ce qui leur apparaîtra comme un affaiblissement du caractère fédéraliste de la Communauté. Mais il faut bien se rendre à l'évidence que les forces centrifuges restent très puissantes en Europe; qu'en les heurtant trop brutalement on peut faire plus de mal que de bien; que la sagesse consiste, en l'occurrence, à procéder progressivement.

La Communauté économique européenne est une tentative pour établir un système fédéral entre de vieilles nations européennes chargées d'histoire, habituées à se regarder comme des entités politiques et qui, placées entre deux géants, commencent à prendre conscience de la nécessité pour elles de s'unir afin de pouvoir sauvegarder leur caractère et leurs intérêts particuliers. Les réminiscences du passé, le sentiment national les rendent méfiantes les unes à l'égard des autres; la raison les incite à se rapprocher car, ni dans le domaine

économique ni dans le domaine militaire, elles ne sont plus à même d'assurer une base solide à leur indépendance.

Il est encore trop tôt de dire s'il est possible de fédérer des peuples d'origine et de langue différentes par des moyens économiques; l'histoire, en effet, ne nous fournit pas d'exemple de cette sorte. Mais l'expérience valait la peine d'être tentée. Aussi faut-il saluer avec satisfaction le compromis de Luxembourg qui a pu être mis sur pied sans que, selon la juste remarque de M. Luns, il y ait eu des vainqueurs ou des vaincus parmi les négociateurs et grâce auquel cette expérience peut continuer. C'est par conséquent l'Europe qui sort victorieuse de cette épreuve.